

ANNÉE 2022

RÉTROSPECTIVE & REPRÉSENTATIVITÉ



Liste des événements et représentativité 2022

page 3	Colloque au Palais du Luxembourg, 08/04/22
page 4	Article, Le Journal des Départements de France, juin 2022
page 5	Salon Longevity, Poitiers, 08 et 09/06/22
page 6	Colloque au Palais du Luxembourg, 08/07/22
page 8	Les 10 ans du Prif, CNAV, 18/09/22
page 9	Ordre des médecins d'Île de France, 19/09/22
page 10	Salon E-Tonomy, aux Mureaux, 04/10/22
page 11	Colloque au théâtre de Yerres, l'aidant entre en scène, 10/10/22
page 12	Lancement du CNR Bien vieillir au ministère, 04/11/22
page 13	Salon de la Copropriété et de l'Habitat, à Paris, 08 et 09/11/22
page 14	1er CVS domicile à YERRES, 09/11/22
page 15	Salon Défi Autonomie, à Saint-Étienne, 21 et 22/11/22
page 16	Évènement LONGEVITY et CNR, au Havre, 13 et 14/12/22
page 18	Remerciements et contact

08/04/22, PALAIS DU LUXEMBOURG



La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a pour but d'accompagner les établissements et services médico-sociaux dans une recherche permanente de la qualité de l'accompagnement. Pour tendre vers cet objectif, elle rend obligatoire la mise en œuvre de différents outils ayant pour finalité de rendre l'utilisateur acteur de sa prise en charge.*

La Loi 2002-2 s'articule autour de quatre grands axes : renforcer le droit des usagers, l'élargissement des missions de l'action sociale, mieux organiser et coordonner les différents acteurs du domaine médico-social et social et améliorer la planification.**

**CATHERINE OLLIVET,
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER 93,
MONIQUE ZANATTA ET OLIVIER
CALON DE LA CORERPA IDF
SONT INTERVENUS, AU PALAIS
DU LUXEMBOURG, À
L'OCCASION DES 20 ANS DE LA
LOI DU 2 JANVIER 2002.**

JUIN 2022, EXTRAIT DU JOURNAL N°12 DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

SOCIAL

Qu'est-ce que le Conseil Départemental de la citoyenneté et l'Autonomie ? Par **Olivier Calon**



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA) est issu de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015. Il est présidé, par la vice-présidente en charge des affaires sociales sur délégation du président du Conseil départemental.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance consultative de démocratie locale qui concerne à la fois les personnes âgées et handicapées. Il a remplacé les deux instances qui existaient précédemment : le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa).

Il est composé de quatre collèges :

1) de représentants des usagers, de personnes âgées et de proches aidants,

2) de représentants d'institutions,
3) de représentants d'organismes professionnels oeuvrant en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées,

4) de personnes qualifiées, représentants de personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le mandat des membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est fixé à trois ans.

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie a pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle du département. Mais aussi d'améliorer la vie quotidienne de l'ensemble

des personnes âgées et des personnes handicapées, de préserver pour elles et avec elles la notion de citoyenneté.

Le CDCA est compétent sur la prévention de la perte de l'autonomie, l'accompagnement médico-social, l'accès aux soins, aux aides humaines et techniques, l'habitat, le transport et l'accessibilité, l'intégration sociale et professionnelle. Il peut être consulté pour avis sur le schéma régional de santé, les rapports d'activités de la conférence des financeurs, de la MDPH et de la direction de l'autonomie, les conventions signées entre le département et ses partenaires en vue de définir la politique départementale de l'autonomie et sa mise en œuvre.

Le CDCA formule des recommandations sur le respect des droits et de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées, sur le soutien et la valorisation de leurs proches aidants.

Compte-tenu de la crise sanitaire, l'activité des CDCA a été fortement perturbée. Néanmoins on peut citer quelques actions et représentations qui ont été des moments forts de nos CDCA 92 et 78 au cours de ces derniers mois :

- l'organisation de deux colloques en direction des aidants qui se sont tenus à Versailles et aux Mureaux.

- notre représentation des usagers dans les CTS (Conseil Territorial de Santé), à la commission d'agrément pour le recrutement des mandataires judiciaires et dans les commissions d'information et de sélections d'appel à projets pour le 78 et 92 (exemple, le FAM Interdépartemental de Bécheville Patrick Devedjian).

- notre participation aux groupes de travail pour la création de l'Agence interdépartementale de l'autonomie située aux Mureaux.

- notre présence à la Conférence des financeurs pour les Yvelines et à la journée nationale des aidants au siège du département des Hauts-de-Seine.

Il faut aussi relever, qu'après les difficultés de fonctionnement que nous avons connues dans les établissements sociaux et médicaux sociaux durant la crise sanitaire de nouvelles réglementations ont été mises en place. Tout récemment, le nouveau décret du 25 avril 2022 sur les Conseils de Vie Sociale des

Établissements Sociaux et Médicaux Sociaux qui permettra, à compter de janvier 2023, d'avoir des membres extérieurs à l'établissement.

En Ile-de-France, l'association CORERPA (Coordination Régionale des Retraités et Personnes Âgées) regroupe les Formations PA des CDCA. Elle est un lieu de réflexion, d'échanges sur le fonctionnement et les bonnes pratiques. Elle permet aussi d'assurer une coordination pour plus d'efficacité.

Les CDCA assurent un rôle important pour l'autonomie des personnes et sont un socle essentiel pour l'adaptation de la société au vieillissement comme le veut la loi.

Olivier Calon
Membre des bureaux CDCA 92 et 78
Président de la CORERPA IdF au titre de l'association INDA.

08/06/22, POITIERS, SALON LONGEVITY



OLIVIER CALON EN COMPAGNIE DE MICHEL LAFORCADE, ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE, CHARGÉ PAR LE PREMIER MINISTRE D'UNE MISSION SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS MÉDICO-SOCIAUX.

Le Congrès Longevity est dédié aux acteurs de la silver économie et aux aidants pour trouver des solutions au bien vieillir.

Mercredi 08 juin 2022 de 11:45 à 12:30

L'atelier 4 est placé sous le parrainage de la CORERPA IDF:

Nouveau décret CVS du 25 avril :

"Le conseil de vie sociale est une instance élue par les résidents et les familles d'un établissement médico-social, comme les résidences autonomie et les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement, le conseil de la vie sociale donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie. Son rôle est consultatif."*

Ce nouveau décret modifie le fonctionnement de cette instance en instaurant l'obligation d'élaborer un règlement intérieur. Il élargit la consultation obligatoire du CVS sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Il autorise également la participation au CVS de représentants externes à l'établissement.

08/07/22, PALAIS DU LUXEMBOURG

COLLOQUE "LA PRISE EN CHARGE DU GRAND ÂGE? QUEL RÉPIT POUR LES AIDANTS? VERS UNE NOUVELLE APPROCHE DANS LE CADRE DE LA 5E BRANCHE"



Sous le haut-patronnage de Gérard LARCHER, Président du Sénat, une quinzaine d'intervenants ont eu l'occasion de s'exprimer sur des thématiques relatives au grand âge: dépendance, autonomie, handicap, retraite, EHPAD, assurance maladie, prévention. Parmi les invités, le député du Nord, Paul CHRISTOPHE, auteur de lois sur les proches aidants, s'est entretenu avec le président de la CORERPA, Olivier CALON, sur la situation et les projets à venir.

**RENCONTRE DU DÉPUTÉ
PAUL CHRISTOPHE ET DU
PRÉSIDENT DE LA CORERPA
IDF, OLIVIER CALON.**

OLIVIER CALON, A PRÉSENTÉ L'ASSOCIATION ET PARLÉ DES CHANTIERS EN COURS ET DES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS EN PRÉSENCE DU SÉNATEUR DE COOL, DE MARIE-ANNE MONTCHAMP ET DE LAURENCE ROSSIGNOL. RETROUVEZ DANS CETTE VIDÉO, L'EXTRAIT DE SON INTERVENTION.



18/09/22, LES 10 ANS DU PRIF



UN ÉVÉNEMENT AUQUEL A PARTICIPÉ LA CORERPA IDF QUI SOUTIENT ET SALUE LE TRAVAIL REMARQUABLE RÉALISÉ AU COURS DE CES DERNIÈRES ANNÉES, "POUR LES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS".

Le Prif est un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) ; ses trois membres fondateurs la Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France (MSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse en Île-de-France (Cnav) et la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI) en assurent la gouvernance.

Il a pour mission de créer, de coordonner, de développer et de financer des actions de prévention santé à l'intention des personnes retraitées en Île-de-France.

Olivier CALON, Monique ZANATTA, Gérard COLINE, Michel DUMAS de la CORERPA IDF étaient présents au côté d'Armelle TILLY, présidente du CDCA 92, de Christiane FLOUQUET, directrice de l'action sociale Île-de-France de la Cnav et d'Éric BLACHON, président du conseil d'administration de la Cnav. Ils ont pu assister aux conférences axées sur 2 thèmes:

- acteur inter-régime majeur de la prévention en Île de France
- la construction d'une culture commune de la prévention

19/09/22, ORDRE DES MÉDECINS D'ÎLE DE FRANCE



Le conseil régional de l'ordre des médecins d'Île-de-France auquel étaient présents différentes institutions et instances, le docteur Mireille RÉA, le docteur Patrick LECABLE et le docteur Philippe GARAT, respectivement, secrétaire générale, vice-président et président de l'ordre des médecins IDF, ainsi que Diane GOLI, vice présidente du CDCA du 93/APH France Handicap et Olivier CALON de la CORERPA IDF.

04/10/22, AUX MUREAUX, SALON E-TONOMY



JEAN RENÉ LECERF, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA CNSA, ARMELLE TILLY, PRÉSIDENTE DU CDCA 92 ET MONIQUE ZANATTA VICE-PRÉSIDENTE DE LA CORERPA IDF.

Le salon E-Tonomy Job (4 octobre 2022 au campus Oxygène Factory des Mureaux) va mettre l'accent sur l'emploi et la formation, avec un grand job dating pour plus de 1 500 offres d'emplois de proximité dans le médico-social. Ce salon est aussi l'occasion de démontrer que l'autonomie rime de plus en plus avec innovation au service du bien-être des seniors et des professionnels.

Le secteur du médico-social est une filière synonyme de métiers d'avenir. « Pour que chacun puisse découvrir les richesses de cet univers professionnel, l'objectif est aujourd'hui de renforcer l'ensemble de sa chaîne de valeur, sa qualification à l'emploi, mais aussi ses parcours de professionnalisation », explique Asmae Chouta, directrice de l'agence Autonomy

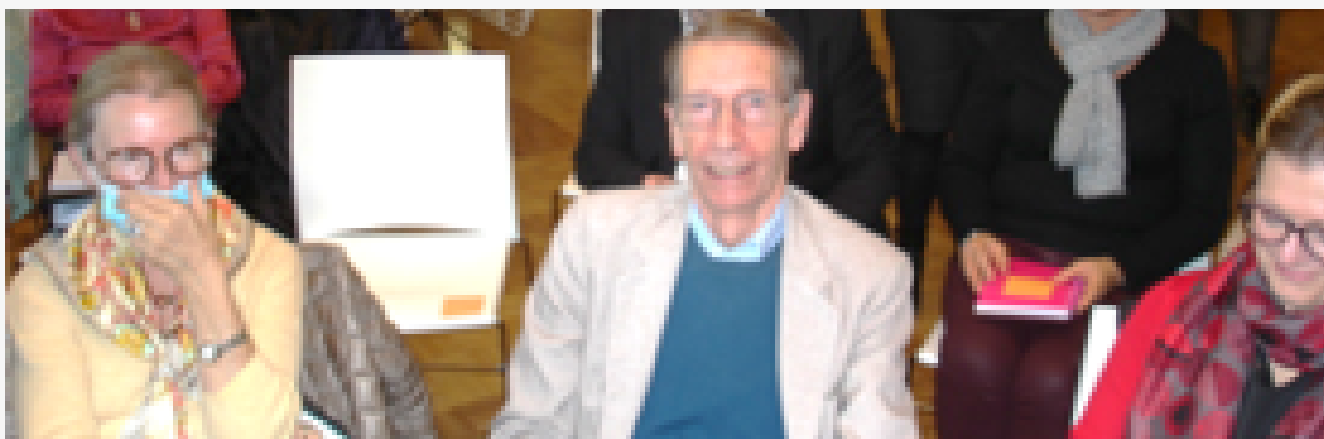
10/10/22, COLLOQUE AU THÉÂTRE DE YERRES, L'AIDANT ENTRE EN SCÈNE



À l'occasion de la journée départementale de l'ESSONNE pour les aidants, le 10 octobre, les résidences ASPHODIA, LNA Santé et Service Essonnien du Grand Âge, SEGA ont organisé un colloque pour les aidants. De nombreux acteurs du secteur étaient présents, dont la sénatrice, Madame Jocelyne GUIDEZ, inspiratrice de la loi sur la reconnaissance des Aidants. Olivier CALON a été sollicité pour animer les 2 tables rondes,

avec pour thèmes principaux: "les aidants ça nous concerne tous", et "être aidant, comment anticiper et rester en bonne santé". En fin d'événement, la compagnie "Entrées de jeu" est venue interpréter sa pièce "Point d'Appui", proposant des mises en scène de la vie quotidienne des aidants et sollicitant l'avis du public.

04/11/22, LANCEMENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION AU MINISTÈRE - BIEN VIEILLIR



Lancée le 11 octobre par le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, cette nouvelle méthode nommée la Fabrique du Bien vieillir et menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) voulu par le président de la République Emmanuel Macron, s'étalera pendant 6 mois (d'octobre 2022 à mars 2023), au niveau national et local avec l'ensemble des acteurs.

Une dizaine d'ateliers citoyens seront organisés dans les territoires à partir du mois de novembre 2022 avec une répartition thématique. Olivier CALON et Daniel GARNESON furent présents pour représenter la CORERPA.

08-09/11/22, PORTE DE VERSAILLES, SALON DE LA COPROPRIÉTÉ ET DE L'HABITAT



ALAIN MESLIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES ASCENSEURS ET OLIVIER CALON, PRÉSIDENT DE LA CORERPA IDF EN INTERVIEW.

Le Salon de la Copropriété et de l'Habitat est un événement complet qui se tient sur 2 jours, à la porte de Versailles et qui s'adresse aux copropriétaires décisionnaires (présidents et membres de conseils syndicaux) ainsi qu'aux professionnels de la copropriété.

Plus de 200 exposants sont présents sur le salon : architectes, bureau d'études, fournisseurs d'équipements (contrôle d'accès des entrées, ascenseurs, boîtes à lettres, fenêtres,...), énergie (fournisseur et gestion de l'énergie), travaux (ravalement, toiture,...), syndicats etc...

09/11/22, CRÉATION DU 1ER CVS DOMICILE AU CLIC DE YERRES

Le 9 novembre 2022 a eu lieu la première réunion de conseil de vie sociale à domicile, CVS (définition page 5). Des professionnels du secteur ont présenté leurs missions à des particuliers venus s'informer. Olivier LEFEBVRE, directeur de la résidence Asphodia à YERRES, Madame Myriam HEILBRONN, vice-présidente CDCA 91, Monsieur Michel GABET CDCA 91 et Monsieur Olivier CALON étaient présents pour représenter la CORERPA d'Île de France.

Cette soirée a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées par les professionnels sur le terrain et également d'en apprendre davantage sur les besoins des aidants et des aidés. Ce dialogue est fondamental pour permettre de façonner des solutions adaptées pour lutter contre la dépendance, l'isolement et la maltraitance.



REPORTAGE: QUE SONT LES CVS ET QUEL EST L'ENJEU DE LEUR DEVELOPPEMENT À DOMICILE?



21-22/11/22, SAINT-ÉTIENNE, DÉFI AUTONOMIE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE JEAN-CHRISTOPHE COMBE MINISTRE DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES



Le salon organisé par Seniors Autonomie, avec la présence de la CORERPA IDF, de Stéphane CORBIN de la CNSA et de Séverine DELGADO de la Mutualité Française.

Une rencontre annuelle autour de trois axes :

- Un colloque destiné à faire le point des connaissances et des moyens dédiés à lutter contre la perte d'autonomie. Là se croisent les experts nationaux, régionaux et locaux.
- Un salon permettant à chaque acteur engagé dans la lutte contre la perte d'autonomie de présenter les services qu'il est en mesure de rendre à nos concitoyens.
- Des ateliers de prévention permettant aux seniors de découvrir les gestes simples qui leur permettront de protéger le plus longtemps possible leur qualité de vie.

13-14/12/22, HAVRE, ÉVÉNEMENT LONGEVITY ET CONSEIL NATIONAL DU BIEN-VIEILLIR (CNR)



les 13 et 14 décembre, les Assises nationales du bien-vieillir ont eu lieu au Carré des Docks, au Havre. Le thème de cette édition 2022 était : « Vivre et bien vieillir ensemble sur son territoire : quels choix de société ? »

De gauche à droite sur l'image: Annie VIDAL, députée et co-rapporteuse du texte de loi sur le bien-vieillir, Olivier LEFEVBRE, directeur du Nid des Aidants, Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Olivier CALON, président de la CORERPA IDF et Agnès FIRMIN le BODO, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention

L'événement poursuit les réflexions engagées par l'ensemble des acteurs de la santé et du secteur médico-social pour mettre en œuvre, dans les territoires, des actions adaptées à l'urgence d'un secteur en tension, qui convergent avec les attentes des seniors. Ce rendez-vous de concertation est également ouvert aux aidants.

Olivier CALON, président de la CORERPA IDF a participé le mercredi 13 décembre à l'animation d'une plénière sur les thèmes de la "PRÉVENTION ET AUTONOMIE" ("Comment rester senior actif?") et BIEN VIEILLIR (Devenir un beau centenaire citoyen et autonome?) en compagnie de Françoise FROMAGEAU, vice-présidente de la Fondation Croix-Rouge, médecin gériatre et présidente de MONALISA. Le 14 décembre, il est intervenu au cours de l'atelier numéro 6: Décryptage du décret sur le conseil de la vie sociale.

Les assises se sont conclues avec les interventions de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et d'Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

REMERCIEMENTS ET CONTACT:

Un grand merci à tous ceux qui furent au côté de la CORERPA d'Île de France pendant cette année 2022. L'association va poursuivre son développement en 2023 pour accompagner les CDCA dans leur coordination et relever les enjeux liés au grand âge, à l'autonomie et à l'accessibilité.

Vous pourrez nous suivre grâce au **site internet** et nous écrire via le **formulaire de contact**:

<https://corerpa-idf.fr/>

La chaîne youtube de la CORERPA IDF vous permettra de suivre les événements et les interviews de l'association. N'hésitez pas à vous y abonner:

<https://www.youtube.com/@corerpaile-de-france5221>

Flashez les QR code pour un accès direct!

Site web:



SCAN ME

Chaîne Youtube:



SCAN ME